



Projet n° 16

ARCEUM

Architecte pilote

S.AR.R.A | Société Anonyme de Recherches et Réalisation

Architecturales – Rosset Architecte – ECODOMUS

Avenue Eugène-Lance 35 | 1212 Grand-Lancy | Suisse

Architecte paysagiste

Sarah FETZ

Rue de la Gare 7 | 74000 Annecy | France

Ingénieur civil

CONCEPT CHARPENTE

Route de Saint-Julien 288 | 1258 Perly-Certoux | Suisse

**Plan paysager 1/200**

**Situation et orientation du Bastion**

**Plan projet 1/160**

**ARCEUM**

**AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS**

Les aménagements extérieurs sont conçus dans le prolongement de ceux réalisés sur la promenade Saint-Antoine. La végétation a été choisie en fonction des conditions de l'espace public (sols secs, vent fort, exposition Nord-Ouest de la Baie).

Le centre d'usage de l'implantation permet d'assurer l'équilibre morphologique. Elle est rendue accessible à tous par une mobilité douce et permet une circulation fluide des usagers d'extérieur et de l'intérieur.

Une zone d'échange public est créée au niveau des entrées, et des zones d'usage sont prévues pour des usages polyvalents au sein de l'édifice.

Les volumes sont englobés par une grille de colonnes et de poutres, indépendamment des formes de toiture, favorisant les liaisons de circulation. Cette grille est la suite de la grille existante Saint-Antoine en prolongement direct de la zone d'échange public. Les volumes sont donc conçus pour venir découverts par les usagers, favorisant ainsi les échanges et le lien social.

**PROJET ARCHITECTURAL**

Architecte et pilote comme un pilon général du bastion, l'implantation de l'édifice est conçue en fonction de la situation.

Le volume de la toiture est conçu en fonction de la situation de la Baie, regardant en direction de la montagne. En prolongement de la toiture et de la hauteur, le volume est conçu comme rigide, vers l'Est du soleil levant.

Les courbes soulignent une volonté de liaison et de mouvement qui conduisent les usagers de la banque d'usage à l'espace d'échange des vestiges.

**PROFILS MÉTIERS**

- A.01 Entrée accueil 95 m<sup>2</sup>
- A.02 Garçon et bureau 202 m<sup>2</sup>
- A.03 Vestibule 22 m<sup>2</sup>
- A.04 Salle de médiation 78 m<sup>2</sup>
- A.05 Espace médiation 60 m<sup>2</sup>
- A.06 Salle des vestiges 750 m<sup>2</sup>
- A.07 Salle 202 m<sup>2</sup>
- A.08 Local de rangement 13 m<sup>2</sup>
- A.09 Local technique 55 m<sup>2</sup>
- A.10 Espace d'échange
- A.11 Salle

**Orientation constructive**

La section lumineuse est définie par l'orientation constructive.

Les axes de circulation sont définis par la situation de la Baie.

**Structure**

Principes structurels

La structure est conçue en fonction de la situation de la Baie, regardant en direction de la montagne. En prolongement de la toiture et de la hauteur, le volume est conçu comme rigide, vers l'Est du soleil levant.

**Organisation spatiale**

Salle des vestiges

**Vue sur l'édifice**

**Vue depuis la salle de médiation, vers la salle des vestiges**